

## Conseil municipal du 12 décembre 2025

**PRESENTS** : Mmes Agnès AMARGER, Jacqueline SOULIER, Edith BOULET, Mélanie MOTESCU, Elodie FALVET.  
Mrs Pascal CHAUVEL, Grégory CROZATIER.

**ABSENTS EXCUSES**: Mme Claire MARLIAC donne pouvoir à Mme J. SOULIER.  
Philippe ARMAND donne pouvoir à Mme A. AMARGER.

**ABSENT** : Mr. Bruno PASTOUREL.

Validation à l'unanimité des personnes présentes du procès-verbal du 31 octobre 2025.

### ORDRE DU JOUR :

- 1) – Délibération relative à la signature de la convention avec le CDG 15 au 01/01/2026 – Risque santé MNT.

Avis favorable donné par le Comité Social Territorial (CST) du CDG.

Le conseil municipal a décidé de participer à hauteur de 15 €/mois et par agent. Voté à l'unanimité

- 2) – Délibération relative au mandatement du CDG 15 au lancement de l'appel d'offre pour le maintien de salaire

Le conseil municipal autorise le CDG 15 à lancer l'appel d'offre.

Voté à l'unanimité

- 3) – Délibération relative à la détermination du taux de la redevance performance assainissement au 01/01/2026.

Le coefficient moyen de toutes les stations d'épuration (8) est de 0,408 équivalent par habitant.

En fonction de la conformité de chaque STEP, un rendement de performance est attribué : de 0,3 à 1,00 (0,3 étant une bonne conformité de la station).

Un coefficient de modulation global est estimé à 0,408 équivalent par habitant :

Coefficient =  $0,408 \times 0,28$  (taux d'agence) = 0,114 (0,08 appliqué l'an passé)  
soit une augmentation de 4,08 € pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

Voté à l'unanimité

4) – Délibération relative aux tarifs 2026

Le prix de l'assainissement est inchangé – la location de la salle polyvalente est inchangée. Le prix des concessions au cimetière est inchangé.

Voté à l'unanimité

5) – Ecole – Temps scolaire pour l'année 2026/2027

La question sera posée aux institutrices.

6) – Délibération relative aux demandes de subventions faites par les écoles privées.

Mme MOTESCU, concernée ne participe pas au vote.

Il a été décidé qu'aucune subvention ne sera versée ni aux écoles privées, ni aux écoles publiques.

Pour info : coût de fonctionnement de notre école : 53 722 €/ annuel

Voté par 6 participants

7) – Décision modification concernant la mise en provision des loyers de l'auberge – BP multiple rural.

La somme des loyers non perçus de janvier 2025 au 11 juillet 2025 (jour de leur départ) est de 3 312 €

8) – Décisions modificatives – BP Commune et multiple rural

La caution est de 500 €.

9) – Délibération relative au montant des loyers du futur gérant.

Le Gérant n'étant pas choisi, la délibération est reportée.

10) - Auberge

En attente de dossiers de candidats déposés.

11) - Demande d'affouage au Soul.

La demande est accordée.

Questions diverses :

Deux devis ont été demandés pour la réfection de la toiture de la mairie, avec isolation.

D'autres devis vont être demandés.

Fin de séance à 22 h 25